

## Synthèse

Les pouvoirs publics peuvent réaliser d'importantes économies en effectuant des achats groupés par le biais de contrats-cadres. L'achat de volumes élevés permet d'obtenir des prix plus avantageux et de réduire les frais liés au processus d'achat parce que la procédure n'est appliquée qu'une seule fois. Ce sont surtout les plus petits clients au sein de l'administration qui sont ravis de ces économies, parce qu'ils ne peuvent assumer seuls l'ensemble de la procédure d'adjudication en raison de leur capacité limitée en termes de personnel. En faisant appel aux contrats-cadres, le client est également certain de la qualité des produits et du respect de la réglementation relative aux marchés publics.

Vers le milieu de l'année 2002, le Bureau fédéral d'achats (BFA), le service responsable de la conclusion de contrats-cadres, a été supprimé et remplacé par le service Contrats-cadres multi-SPF (CMS). Cette réorganisation a amené la Cour des comptes à procéder à un audit du fonctionnement du CMS sous l'angle de la bonne gestion et de la légalité ainsi que du cadre au sein duquel ce service évolue. L'impression qui s'est dégagée de l'audit (2005) était positive mais plusieurs points problématiques étaient toutefois apparus.

Deux ans plus tard, la Cour des comptes a jugé utile d'examiner dans quelle mesure les principaux problèmes avaient été résolus. Elle a analysé si les contrats-cadres étaient bien utilisés et si la gamme de produits était suffisamment étendue. Une partie importante du présent audit a été effectuée sur la base d'une comparaison avec d'autres services d'achats centraux nationaux et étrangers.

La Cour des comptes constate que, depuis 2005, des améliorations ont été apportées. Le ministre de la Fonction publique a obtenu le retour du ministère de la Défense au sein du Réseau de concertation, un ingénieur a été recruté, le CMS a bien progressé dans le calcul des économies réalisées sur les contrats proposés, il suit le catalogue sur Internet et a réalisé une enquête de satisfaction auprès de ses clients.

L'audit de suivi de la Cour des comptes révèle que, sur certains points essentiels, le CMS n'a guère, voire pas du tout, réalisé de progrès. Tant l'utilisation des contrats-cadres existants que la conclusion de nouveaux contrats-cadres sont susceptibles d'être améliorées, de sorte que de nombreuses économies potentielles restent inexploitées. La Cour est d'avis que des économies supplémentaires peuvent être réalisées grâce à une politique d'achat plus efficace. Ce sont surtout les grands services publics fédéraux qui ont peu recours aux contrats-cadres du CMS. L'audit fait apparaître qu'il existe un marché pour de nouveaux contrats-cadres, potentiellement très avantageux, de fournitures et de services en matière de télécommunications et de téléphonie mobile, de TIC, de restauration et d'énergie, que les autorités fédérales n'exploitent pas pour le moment.

Les principales causes de ces problèmes résident, selon la Cour des comptes, dans les éléments suivants :

- Absence de réglementation, notamment pour l'organisation d'enchères électroniques, l'application du principe du « leading SPF », l'encadrement du Réseau de concertation, etc.
- Manque de moyens pour le CMS, de sorte qu'un élargissement de sa gamme de produits n'est pas réaliste ou que l'offre de contrats est parfois interrompue.

- Absence d'une approche coordonnée et intégrée au sein des autorités fédérales quant à la politique d'achat, notamment caractérisée par l'absence d'une stratégie d'achat fédérale, le morcellement des compétences entre plusieurs services, une harmonisation insuffisante et une mauvaise communication entre les SPF et les services publics, d'une part, et le CMS, d'autre part.

Dans sa réponse, le ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale, de la Politique des grandes villes et de l'Égalité des chances souscrit aux observations et conclusions de cet audi de suivi. En raison de l'actualité politique, le ministre n'a pas souhaité sortir de sa réserve quant aux décisions à prendre.